

Liste des Délibérations du Conseil Municipal Du 11 avril 2026

Date de la convocation : 28/03/2026

Date de l'affichage : 31/03/2026

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 15, PRÉSENTS : 15, VOTANTS : 15

L'an deux mil vingt-six, le onze avril, à neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni, salle du Conseil, sous la présidence de M. le Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Jean-Michel CAZERES, Maire.

Jack PIERCHON, Céline HUGARD, Jonathan LECLERCQ, Chantal KERAUDREN, Adjointes au Maire.

Paul DURY, Chantal DURY, Nathalie DUPONT, Alan LINCK, Séverine RAMOS, Frédéric LEFEBVRE, Franck DURY, Zélie MODAINE, Elise JACQUIN, Gonzague DE BONFILS, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS :

Néant

Le quorum étant atteint, la séance peut débuter. M. le Maire déclare la séance ouverte à 09 heures.

Mme Zélie MODAINE est nommée secrétaire de séance.

Le précédent compte rendu ne faisant pas l'objet de remarques ou de commentaires, il est approuvé à l'unanimité.

1. TAXES DIRECTES LOCALES.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte des taux suivants :

- Taxe foncière sur le bâti : 31,04 %.
- Taxe foncière sur le non bâti : 11,89 %
- Taxe d'habitation (THRS) : 13,16 %.

2. BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE – ANNEE 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité (1 abstention sur le chapitre 014 – Dépenses de fonctionnement), le Budget Primitif de la Commune pour l'année 2026.

3. DELEGATION AU MAIRE POUR EFFECTUER DES VIREMENTS ENTRE CHAPITRES HORS CHAPITRE « DEPENSES DE PERSONNEL ».

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

Article 1 : d'autoriser le Maire à procéder sur chacune des sections, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de plafond à 2 % des dépenses réelles de chaque section.

Article 2 : d'appliquer le principe de fongibilité des crédits sur le budget de la Commune et ses budgets annexes (Accueil Collectif de Mineurs et Service des Eaux).

4. DELEGATION AU MAIRE POUR ADMETTRE EN NON-VALEUR LES CREANCES IRRECOUVRABLES INFERIEURES AU SEUIL DE 100 €.

Où l'exposé ci-dessus, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité :

Article 1 : d'autoriser le Maire à procéder à l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables inférieures ou égales à 100€.

Article 2 : dire que le Maire et le comptable public assignataire de la commune sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

5. BUDGET PRIMITIF DU SERVICE ASSAINISSEMENT – ANNEE 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget du Service Assainissement pour l'année 2026.

6. BUDGET PRIMITIF ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS – ANNEE 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, le budget Accueil Collectif de Mineurs pour l'année 2026.

7. OUVRAGE PONT CHEMIN DU MOULIN.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- D'autoriser M. le Maire à signer la convention avec l'ADTO-SAO,
- D'autoriser M. le Maire à notifier le marché au maître d'œuvre ADISS et à signer tous documents se rapportant à cette prestation.

8. PROJET DE PLATEFORME LOGISTIQUE A SILLY-LE-LONG – ENQUETE PUBLIQUE – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL.

Après en avoir délibéré et à la majorité, le Conseil Municipal émet un avis favorable avec réserves (2 avis favorables, 9 avis favorables avec réserve et 4 avis défavorables) en ce sens qu'il souhaite connaître le type d'éléments stockés, si le bâtiment est effectivement installé sur une zone essentielle d'eau et sur l'impact engendré par les flux routiers sur la RN 330 et notamment l'impact sur la digue de l'Etang du Désert.

9. QUESTIONS DIVERSES.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 heures 35 minutes.

RELEVÉ DES DECISIONS

- Décision du 23/03/2026 DIA 13 rue du Prince Radziwill.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

M. CAZERES Jean-Michel	
Mme MODAINE Zélie	